

Janvier 2012

Chargé(e) de formation

Sa mission

Selon les structures, le chargé de formation est rattaché à la Direction des ressources humaines, à la Direction générale ou au responsable formation. Il a pour mission de développer les compétences des salariés de l'entreprise et doit au préalable identifier leurs besoins individuels et collectifs en formation.

NB : Il peut exercer comme salarié d'entreprises ou d'organismes de formation ou être consultant, également salarié, en cabinet de conseil.

Ses activités

- Recueillir et analyser les besoins ;
- Elaborer et mettre en œuvre le plan de formation ;
- Définir un cahier des charges ;
- Participer aux choix des intervenants ;
- Gérer au plan administratif, logistique et financier les actions de formation ;
- Piloter ou participer à l'évaluation des actions de formations.

Son profil et ses compétences

- Avoir une bonne connaissance de la législation sur la formation continue ;
- Maîtriser les nouvelles technologies ;
- Savoir négocier ;
- Etre rigoureux méthodique, pédagogue et discret ;
- Avoir le sens de l'écoute et un esprit de synthèse.

Le salaire mensuel brut d'un(e) débutant(e) (1)

Le salaire brut mensuel est d'environ 2100 à 2500 €

(1) donné à titre indicatif (montant issu du site internet onisep.fr) – il est impératif de vous reporter à votre Convention Collective pour connaître les salaires minimaux

Les voies d'accès au métier

A partir de BAC +3, les formations pour accéder au métier sont très diverses, par exemple :

Licence pro gestion des ressources humaines spécialité formation d'adultes (Formation continue et éducation permanente, Université d'Avignon)

Master pro sciences de l'éducation et de la formation spécialité conseiller, consultant, responsable de la formation Institut universitaire professionnalisé Denis Diderot, Université de Bourgogne

Janvier 2012

Les perspectives d'évolution

Ce métier est ouvert aux jeunes diplômés. Une expérience professionnelle est requise pour accéder à la fonction de Responsable formation.

Pour plus d'informations :

Retrouvez la liste des établissements proches de votre entreprise

- <http://www.biop.cci.fr>

- www.onisep.fr

Pour déposer vos offres d'emploi

- www.cci75.fr